



MAIRIE DE SAINT NAZaire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT NAZaire

Séance du 1^{er} Février 2024
Délibération n°DEL-2024-11

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15
 En exercice : 15
 Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 29/01/2024

Date d'affichage : 29/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} février à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur Didier AZNAR, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Madame ORNIA Katrine, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame Amandine MARILLER

Absents excusés : Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAINE Franck, Madame Monique MORGAT-BEULIN, Monsieur LEVANTERI Vincent

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur AZNAR Didier est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :
Délibération - Sécurité - Validation du projet rond-point nord

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement paysager du rond-point nord.

Ce projet répond à deux objectifs :

-améliorer l'aspect visuel de l'entrée nord du village.

-sécuriser l'intervention des agents polyvalents des services techniques.

En effet, le rond-point tel qu'il est actuellement nécessite une intervention des agents une fois tous les 15 jours du mois de mars au mois de novembre. Ce rond-point se situe à l'entrée nord du village, dans le sens Pont-St-Esprit/Bagnols Sur Cèze, sur un axe routier où circule 25000 véhicules/jour.

Les agents se retrouvent alors en situation de travail dangereuse.

Le réaménagement du rond-point permettra une intervention moindre des agents.

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du rond-point nord dont le coût peut être évalué ainsi :

Opérations	Montant
Rond-Point : suppression végétation, travail et préparation du sol, plantation des végétaux, tuteurage des vignes, fourniture et mise en place d'une toile tissée, fourniture et mise en place d'une bordure métal, fourniture et mise en place d'un tuyau avec goutteurs intégrés autorégulant avec programmation	5 715.00 € HT soit 6858.00 € TTC

Végétaux (oliviers, vignes, agapanthes, tulblghia, yucca rotrata)	3 640.14 € HT soit 1004.10 € TTC
Granulat et muret pierres sèches	6 330.00 € HT soit 7596.00 € TTC
TOTAL	<u>15 685.14 € HT</u>
	<u>18 458.10 € TTC</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DECIDE d'approuver le projet d'aménagement du rond-point nord

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la création de cet aménagement paysager

Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

**Le Maire,
Gérald MISSOUR**



(Handwritten signature of Gérald MISSOUR, Mayor of Saint-Nazaire, over the seal)